



Compte rendu de la présentation de Mme Édith Cadieux (MFFP) sur l'élaboration du nouveau Plan de gestion du petit gibier

Compte rendu de la présentation de Mme Édith Cadieux (MFFP) sur l'élaboration du nouveau Plan de gestion du petit gibier

Le samedi 16 janvier 2021, Mme Cadieux, biologiste responsable de l'élaboration du nouveau Plan de gestion du petit gibier (PGPG) faisait une présentation en visioconférence (environ 2 ½ heures) aux membres du CBQ (une trentaine de participants). Elle proposa un survol du nouveau PGPG et se prêta à deux séances de questions de la part des participants.

Le contenu de sa présentation était sensiblement le même que celui de la présentation qu'elle avait faite au printemps 2019 auprès du Comité chiens de chasse de la FédéCP, et vous pouvez donc consulter l'article sur le sujet paru dans le no 83 du bulletin *Le Bécassier* pour en connaître les grandes lignes.

À cause notamment de la pandémie, l'élaboration du nouveau PGPG a pris du retard, donc la version 2011-2018 du PGPG est prolongée et reste en vigueur jusqu'à la parution du nouveau PGPG. Contrairement aux plans de gestion des gros gibiers, le PGPG 2011-2018 constituait le premier plan de gestion consacré au petit gibier. Ses principaux objectifs étaient le maintien des espèces, leur mise en valeur optimale, la satisfaction des clientèles et les retombées économiques. Le nouveau PGPG couvrira un plus grand nombre d'espèces (soit 21 espèces plutôt que les 4 espèces principales du PGPG 2011-2018, qui étaient le lièvre, le tétras, la gélinotte et la perdrix grise). On a ajouté entre autres les canidés, certains petits oiseaux, la corneille, la marmotte, etc.

Selon Mme Édith Cadieux, le nouveau PGPG portera sur des enjeux plus spécifiques (en lien direct avec certaines espèces) et on vise à une plus grande harmonisation avec les autres

plans de gestion, dont ceux du gros gibier. On veut aussi le simplifier en ciblant des actions structurantes ou porteuses, par exemple en retenant une dizaine d'actions devant mener à des résultats concrets. C'est sans doute à ce chapitre que pourrait s'inscrire l'intervention sous forme de projets-pilotes sur la perdrix grise mise de l'avant par le CBQ.

Les consultations prévues dans la démarche d'élaboration du nouveau PGPG s'effectuent en 4 phases et en 10 étapes (voir les graphiques publiés dans l'article du no 83). La consultation directe s'effectue avec les partenaires nationaux et régionaux identifiés officiellement par le Ministère (p. ex. UPA, la FédéCP, les communautés autochtones, les SEPAQ, l'Association des ZEC, des pourvoiries, etc.). Nos préoccupations en tant que CBQ doivent cheminer par ces grands partenaires, par exemple en soumettant nos préoccupations et nos enjeux à la FédéCP pour qu'ils soient retenus dans le nouveau PGPG. Mme Cadieux précise aussi que la nouvelle version du PGPG sera l'objet d'un virage : on ne visera plus à gérer la chasse, mais plutôt à mieux gérer la ressource (habitats, populations).

Le processus de consultations en est encore aux premières étapes, et il est donc encore temps de faire valoir des problématiques, nos attentes, de suggérer des opportunités à saisir, etc. Il faut normalement passer par la FédéCP, qui compte parmi les «partenaires officiels» du MFFP et constitue notre voie officielle. Mme Cadieux précise aussi qu'il existe des biologistes affectés aux différentes régions du Québec et qui interviendront directement dans le nouveau PGPG. Ceux-ci pourraient devenir des interlocuteurs pour le CBQ et Martin Gaudreau devrait éventuellement en publier la liste à nos membres dès qu'il l'obtiendra de Mme Cadieux. Il importe aussi de noter qu'avant l'arrivée de Mme Cadieux, il n'y avait pas de répondant pour le petit

gibier au sein du MFFP, ce qui devrait à l'avenir favoriser des démarches mieux coordonnées avec les représentants des autres secteurs de chasse.

Mme Cadieux insiste sur le fait qu'elle souhaite remettre au cœur du nouveau plan de gestion du petit gibier l'importance de la gestion des espèces et de l'état des populations et des habitats, ce qui implique de mettre l'accent sur la collecte des données et l'acquisition des connaissances.

À cet égard, au sujet de la proposition du CBQ concernant le repeuplement de la perdrix grise, Mme Cadieux souligne la problématique particulière de l'habitat de ce gibier, qui ne se retrouve pas dans les TFS (territoires fauniques structurés, p. ex. ZEC, pourvoiries, SEPAQ, etc.), ce qui implique une approche différente et des partenaires différents. Il va falloir évaluer si on peut lui donner une chance, mais il faudra d'abord régler la question de son habitat. Après le départ prochain à la retraite du biologiste Pierre Blanchette, Mme Cadieux ne sait pas s'il y aura quelque répondant que ce soit pour la perdrix grise.

On a ensuite abordé les résultats de l'enquête menée en 2018 par le MFFP auprès des chasseurs. Il en est ressorti que les chasseurs avec chiens ont plus de problèmes avec les chasseurs de gros gibier que les simples chasseurs de petit gibier sans chien. L'enjeu de la cohabitation est donc plus problématique pour les chasseurs avec chiens. Il faudra travailler à défaire des mythes et des préjugés à l'égard des chiens (p. exemple par des vidéos prouvant que le chien ne dérange pas tant que ça les cerfs de Virginie). On aborde aussi l'enjeu de la définition de «chien errant», qui va requérir plus d'éducation et dont l'aspect coercition relève davantage du ministère de la Sécurité publique que du MFFP.

Mme Cadieux se dit également ouverte à recevoir nos préoccupations, nos enjeux et nos suggestions de pistes de solution, par exemple en ce qui concerne les modes de cohabitation des chasseurs en Nouvelle-Angleterre, car elle est en contact avec les responsables de la gestion des gros gibiers et la solution pourrait éventuellement aussi passer par des modifications à la réglementation. Il faut aussi changer la perception selon laquelle le «petit» gibier ne pèse pas lourd dans la balance économique, notamment le préjugé selon lequel le chasseur de gros gibier représente des retombées économiques

beaucoup plus considérables, ce qui est souvent faux si on tient compte du fait que les chasseurs de petit gibier effectuent un beaucoup plus grand nombre de sorties par année.

En terminant, Mme Cadieux précise qu'elle souhaite établir des structures plus flexibles qui permettraient de mettre plus facilement à contribution des organismes comme le CBQ. Elle dit vouloir trouver comment faire un ajout dans le Plan de gestion en vue de favoriser la participation, notamment celle des communautés autochtones.

Il faudrait pouvoir rattacher la gestion des espèces avec des aspects sociaux. La politique sur la faune, qui est actuellement en cours d'élaboration, pourrait apporter des pistes en ce sens.

*Robert Morin
pour Martin Gaudreau*

